



Projet Educatif - Centre Albert Camus

Dans le cadre de ses missions d'équipement de proximité à vocation sociale, le Centre Albert Camus intervient sur le territoire des quartiers prioritaires de la Ville d'Aix-en-Provence, et plus particulièrement sur la cité Corsy. Il propose des animations en direction de tous types de public en inscrivant son action globale dans le champ des valeurs de l'Education Populaire. A ce titre, le Centre Albert Camus est gestionnaire d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les périodes de vacances scolaires (ALSH Extrascolaire) et sur la journée du mercredi (ALSH Périscolaire).

Préambule :

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères, un lieu garantissant une sécurité affective morale et psychologique, un lieu permettant de développer leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de notre structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes de l'Education Populaire avec comme supports pédagogiques le jeu et le loisir.

I. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Se plaçant dans le mouvement de l'Education Populaire, le Centre Albert Camus réfère son action à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

1/ La dignité humaine :

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme.

L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rendent possible le dialogue personnalisé. Le regard porté sur les autres se garde des préjugés moraux et culturels. La reconnaissance laïque de la pluralité des croyances évite le renvoi de chacun à sa conscience individuelle ou au repli identitaire. L'attention donnée aux qualités et aspirations de l'autre ouvre les chemins de la convivialité, des progrès personnels et des coopérations réciproques

2/ La solidarité :

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est à dire comme étant capables de vivre ensemble en société est notre conviction constante depuis l'origine de l'association.

La progression de l'individualisme et la persistance de contradictions sociales n'empêchent pas le Centre Albert Camus de penser que les hommes et les femmes se construisent comme personnes au travers de leurs rapports aux autres.

Les individus deviennent des acteurs solidaires lorsqu'ils s'engagent dans des rapports sociaux qu'ils contribuent à constituer, tels que les liens familiaux, les relations de voisinage, les convivialités, les solidarités de groupe, les rencontres interculturelles, les participations associatives, les rapports de travail, les engagements citoyens...

Echanger des savoir-faire, entrer dans des réseaux d'entraide, soutenir l'insertion sociale et économique de chacun, défendre les droits des personnes à vivre en société, solidarisent les individus.

3/ La démocratie :

Opter pour la démocratie, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Il s'agit là d'établir, et au besoin conquérir, avec et pour les habitants d'un quartier, des espaces de discussion et de participation à des prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Opter pour la démocratie c'est aussi s'engager concrètement dans des actions collectives, mêmes modestes, dont les finalités, les modalités et les résultats peuvent être débattus.

La démocratie participative, en proposant, en agissant, en contestant, est nécessaire à la vie politique locale. La force de la démocratie locale c'est l'engagement civique des citoyens.

II. LES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET EDUCATIF

A - Mettre en place un système démocratique pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix des activités et de trouver une place dans le groupe tout en respectant l'autre. L'échange entre l'animateur et le groupe à différents moments de la journée et plus particulièrement en fin de journée ou de semaine permet de positionner l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs.

Le projet s'inscrit dans ce sens dans la déclaration des droits de l'enfant qui stipule dans l'article 7 :

« L'Enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives qui doivent être orientées vers les fins visées par l'éducation, la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit ».

B - Favoriser le développement de l'enfant

► En l'accompagnant dans les découvertes d'activités :

- **des activités artistiques** et culturelles diverses telles que le dessin, la peinture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, musée...

- **des activités liées à la découverte et à la protection de l'environnement.**

- **des activités manuelles** qui développeront l'aptitude au bricolage, la maîtrise de techniques spécifiques permettant l'entretien du matériel, des aménagements et des locaux, scrapbooking, création de bijoux, T-Shirts, mosaïque...

- **des activités physiques** et sportives en mettant l'accent sur celles qui ne sont pas toujours pratiquées par les familles les plus précaires, ou des activités nouvelles ou peu connues, dans un esprit de fair play et pas de compétition.

► En lui permettant de prendre des initiatives :

- Les envies, les demandes, les idées des enfants doivent être recueillies afin d'être en mesure d'y apporter des réponses pédagogiques.
- Un cadre d'animation doit être posé en laissant une latitude à l'enfant lui permettant de s'exprimer, de développer son autonomie et d'être acteur de ses temps de loisirs.

C - Développer la prise en charge globale de l'enfant en tenant compte de sa situation sociale et familiale, des différents lieux qu'il fréquente et par la mise en place d'une cohérence entre les différents dispositifs d'animation qui lui sont proposés :

- Impliquer les parents dans le fonctionnement de notre association et de nos activités
- Développer un réseau de partenaires institutionnels (Education Nationale...) et associatifs du territoire au service du projet éducatif du Centre Albert Camus.

D - Développer l'esprit citoyen : éveil à la vie sociale, prise de responsabilités, respect...

- L'organisation et la participation à la vie de groupe :

- en élaborant des règles de vie en commun
- en participant à la préparation et à la prise en charge des activités
- en étant responsable du matériel et des locaux
- en participant aux tâches de fonctionnement quotidien du centre (rangement, nettoyage, sécurité)

- L'équilibre entre individualité et vie de groupe :

- en favorisant l'intégration pour trouver sa place dans le groupe
- en favorisant la rencontre entre enfants selon les âges, le sexe, les origines
- en apprenant à comprendre, connaître, respecter les différences et à s'entraider
- en rencontrant les adultes de l'équipe d'animation et d'autres acteurs de leur environnement social.

III. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF

A – La structure :

L'association dispose d'un agrément ACM avec une capacité de 168 places pour les enfants de 2,5 ans à 18 ans délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Cet accueil est réalisé en multisite permettant une meilleure qualité d'accueil des enfants. Les sites restent cependant très proches (dans un rayon de 200 mètres) maintenant une proximité et une facilité de gestion.

Les 3 sites d'accueil sont :

- Le Centre Albert Camus situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment accueille le siège social (Accueil et pôle administratif) et des 5 salles d'activités dont une salle informatique, une salle jeunes et un espace petite enfance.
- L' Espace Jaïda MEZIANE situé Rue des Vignes - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Ce bâtiment est une grande salle polyvalente de 200 m2 qui permet d'accueillir également les animations collectives (spectacle...) et les activités sportives.
- L' Ecole Maternelle Corsy située Rue du Chemin de Fer - Cité Corsy 13090 Aix-en-Provence. Le Centre Albert Camus dispose de 2 salles polyvalentes pour l'accueil des enfants de 4 à 7 ans, ainsi que la cuisine collective pour la restauration du midi.

Le Centre Albert Camus développe en complément de son ACM une offre de séjour inscrite dans le cadre du dispositif « Vacances Apprenantes ».

B – Les familles :

Les familles de notre zone de vie sociale cumulent de nombreux facteurs de précarité : faibles revenus, fort taux de chômage, faible qualification, familles nombreuses, familles monoparentales, prépondérance des minima sociaux... Cette précarité exacerbe les difficultés du quotidien et perturbe l'exercice de la fonction parentale. L'accueil de loisirs est un outil pour travailler le soutien à la fonction parentale et renforcer les parents dans l'accompagnement éducatif des enfants.

Le Centre Albert Camus souhaite donc associer les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que le centre de loisirs n'est pas seulement un mode de garde. En effet, au-delà de l'accueil pour les inscriptions et les diverses modalités administratives, les parents sont largement sollicités pour participer à la vie de l'ALSH :

- Animations, spectacles et fêtes de quartier...
- Apport de matériels et dons divers...
- Participation à l'encadrement de sorties.
- Signature et acceptation du règlement intérieur.
- Définition des orientations et participation à la prise de décision en intégrant les diverses instances officielles animant la vie de l'association et du quartier (Conseil d'administration, Conseil Citoyens...).

Depuis sa réhabilitation en 2017, le Centre Albert Camus a considérablement modifié la typologie du public accueilli sur certaines activités, comme l'accueil de loisirs, avec un élargissement du public. Aujourd'hui, les familles issues de la cité Corsy représentent 50 % du public accueilli, la moitié restante étant issue des quartiers alentours et des autres quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence (Encagnane et Jas de Bouffan). Cette évolution est principalement due au développement des nouvelles activités et la bonne attractivité de la structure sur le territoire.

C – L'équipe d'encadrement :

Le Centre Albert Camus se réfère aux textes de jeunesse et Sports qui réglementent les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualification des différents intervenants auprès des enfants. L'accueil de loisirs est placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé BP JEPS et d'un directeur adjoint diplômé soit du BAFD soit également BP JEPS. En effet, selon les sessions, plusieurs salariés sont susceptibles de remplir cette fonction. Pour cela, nous avons engagé une démarche de formation de nos salariés permanents qui sont désormais tous détenteurs de diplômes professionnels de l'animation. L'équipe de direction est placée sous l'autorité du directeur de l'association diplômé DE JEPS. De même, nous attachons une importance particulière à la formation et la qualification des animateurs vacataires en proposant d'accompagner, de former et de financer des formations BAFA pour des jeunes animateurs en devenir. A ce titre, le Centre Albert Camus est en cours d'habilitation pour devenir Organisme de Formation au diplôme du BAFA.

L'accueil de loisirs bénéficie également des compétences des autres salariés permanents de l'association, des animateurs professionnels diplômés qui interviennent à différents niveaux pour apporter leur savoir et savoir-faire spécifique : ateliers créatifs, animations sportives, activités culturelles, soutien à la parentalité...

D – Le Matériel :

Le Centre Albert Camus dispose d'un parc de matériel diversifié qui permet de proposer une vaste palette d'animations :

- Salle informatique offrant 8 postes avec accès Internet
- Salle jeunes équipée : jeux vidéo, Ping-Pong, Babyfoot...
- Salle Petite Enfance équipée avec toilettes et dortoir.
- 3 salles polyvalentes (50 m2, 60 m2 et 180 m2)
- Matériel sportif : Tapis de gym, Tatamis, ring de boxe, filets de volley, matériel de boxe, matériel de cross, ballons...
- Matériel sono et vidéo
- Matériel pédagogique et jeux de sociétés...
- Minibus 9 places

Le matériel pédagogique dans les domaines du sport, de la culture ou du loisir est alimenté et renouvelé chaque année pour contribuer au maintien de la qualité des animations proposées.

En plus de ses locaux, le centre Albert Camus dispose d'un terrain multisports juxtaposé à ses locaux, permettant un accès rapide et sécurisé.

IV. LES MODALITES D'ACCUEIL DE L'ENFANT

Les temps d'accueil de loisirs :

Le Centre Albert Camus organise un accueil de loisirs durant les mercredis et durant toutes les vacances scolaires, pour les enfants de 2,5 à 18 ans. Durant l'année, un projet pédagogique annuel se décline sous la forme de projets pédagogiques spécifiques pour chaque période et par tranche d'âge.

L'accueil de loisirs du Centre Albert Camus est ouvert le mercredi de 8h à 18h (periscolaire), et durant chaque période de vacances scolaires de 8h à 17h (extrascolaire). Ces deux types d'accueil font l'objet d'une déclaration séparée auprès des services de la DDCS.

L'accueil est obligatoirement à la journée avec le repas.

Pour les repas, nous proposons un service de repas en liaison chaude (remise en température) dans les locaux de la cantine de l'école maternelle Corsy. Notre prestataire est Terres de Cuisine qui est engagé dans une démarche qualité (produits bio, produits locaux et diversité).

Pour chaque session de vacances, nous proposons un projet pédagogique avec des objectifs et une thématique spécifique duquel découle un programme d'animations diversifiées. Ce dernier n'est pas contractuel mais prévisionnel, en effet, la direction se réserve le droit de le modifier en fonction de différents facteurs : météo, contraintes liées aux effectifs, force majeure, danger imminent...

De même, en fonction du programme, les horaires d'accueil peuvent être modifiés si besoin : animations particulières (fête, spectacle, ...) ou grandes sorties. Dans ces cas, les modifications sont communiquées aux parents par message et par affichage.

En annexe de l'accueil de loisirs, le Centre Albert Camus propose d'autres activités éducatives : Dispositif de Réussite Educative, activités sportives, animations familles, animations petite enfance, projets d'insertion jeunes (chantiers, séjours...) et familles.

La spécificité de l'accueil de loisirs du Mercredi :

A compter du 4 septembre 2018, l'ACM du mercredi est repassé en journée avec un accueil à partir de 8h et jusqu'à 18h. Ce retour à un accueil à la journée avec repas est lié au nouveau changement des rythmes scolaires (semaine à 4 jours) et il a été l'occasion de repenser cette journée d'animation avec une attention particulière en tenant compte de la spécificité de cette journée et de la Charte Qualité à mettre en œuvre pour répondre aux critères du Plan Mercredi.

Ainsi, nous avons élaboré un projet pédagogique spécifique pour ce temps d'accueil en intégrant les éléments suivants :

- Le mercredi est un jour de relâche pour les enfants, situé au milieu de la semaine scolaire, il doit être un temps de loisirs adapté au rythme de l'enfant en intégrant ses envies et son degré de fatigue.
- l'équipe d'encadrement du mercredi est composée d'animateurs salariés permanents de la structure et de vacataires embauchés en CEE sur des périodes longues afin de garantir une stabilité et une sécurité affectives des enfants accueillis.
- le Projet Pédagogique du mercredi est établi en lien et en cohérence avec les projets pédagogiques des autres sessions de vacances ainsi qu'avec les autres dispositifs mis en œuvre à l'année par le Centre Albert Camus (Réussite Educative, Animation Prévention, activités sportives...).
- L'accueil de loisirs du mercredi accueille tous les publics sans aucune discrimination afin de lutter contre l'exclusion (possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap...) et favoriser la mixité sociale (tarification progressive et adaptée LEA).
- L'intégration dans la construction des programmes d'activités des ressources locales en termes de lieux culturels (richesse de la ville d'Aix-en-Provence) et de partenaires associatifs (sport, culture, loisirs...). Le travail en partenariat est régulièrement sollicité afin de mutualiser des temps d'animation avec les centres sociaux présents sur notre territoire.
- le Projet Pédagogique du mercredi s'inscrit dans une réelle démarche de projet en lien avec l'actualité de l'association. Les projets d'animation se déroulent sur des cycles longs favorisant l'implication des enfants et des jeunes. Les projets d'animation répondant à des thématiques actuelles comme l'environnement, la citoyenneté ou la culture, et se déclinent sous la forme d'activités diversifiées permettant à chaque enfant de s'y retrouver sur le principe du libre choix.

Les séjours « colo apprenante » :

En complément de nos ACM, nous proposons un séjour de type « Colo Apprenante » durant la période estivale. Le séjour se déroule sur le centre de vacances « Les Grèyères » situé à Seynes-les-Alpes et permet le renforcement des savoirs à travers des activités de loisirs ludiques et pédagogiques.

La tarification :

Le Centre Albert Camus est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et propose une tarification selon le dispositif LEA (Loisirs Equitables et Accessibles). Ce dispositif module le tarif journée selon le quotient familial des familles en se basant sur un prix journée qui est tout compris avec le repas.

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement à la semaine soit 5 jours consécutifs.

Voici les modalités tarifaires en vigueur (depuis le 1^{er} février 2020) :

Quotient familial	ACM Extrascolaire	
	ACM Périscolaire	
	ACM Ados Vacances Scolaires	ACM Ados Mercredi
	Prix journée avec repas	Prix journée sans repas
☐ 0 - 300	3,20 €	0,75 €
☐ 301 - 400	4,40 €	1,50 €
☐ 401 - 500	5,20 €	2,00 €
☐ 501 - 600	5,60 €	2,25 €
☐ 601 - 700	7,60 €	3,50 €
☐ 701 - 800	8,40 €	4,00 €
☐ 801 - 900	9,20 €	4,50 €
☐ 901 - 1000	10,00 €	5,00 €
☐ 1001 - 1100	10,80 €	5,50 €
☐ 1101 - 1200	11,60 €	6,00 €
☐ + de 1200	12,40 €	6,50 €

[Les séjours bénéficient d'une tarification spécifique hors tarification LEA du fait de leur caractère occasionnel]

Chaque famille doit fournir les documents suivants lors d'une inscription :

- Fiche d'adhésion + paiement de la cotisation annuelle de 15, 00 €.
- Attestation d'assurance civile.
- Attestation CAF de moins de 3 mois
- Fiche sanitaire de liaison signée.
- Photocopie des vaccins.
- Fiche d'inscription dûment remplie.
- Paiement total de la prestation.
- Signature et acceptation du règlement intérieur.

V. ANNEXES

1 – Règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

2 – Projets pédagogiques de l'accueil de loisirs.